

L'an deux Mil treize, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 15.03.13

Nombre de conseillers en exercice : 08

PRESENTS : CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, Mmes MASSON Chantal et DONZEL Maryse, AVET-FORAZ André, PCHAT-COTTILLOUX Gilles,

ABSENT et EXCUSE : MARTEL-JON Sandrine,

A été élue secrétaire : MASSON Chantal

**I. APPROBATION des COMPTES ADMINISTRATIFS du BUDGET PRINCIPAL 2012-
du BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2012**

Le Conseil Municipal examine et approuve les comptes administratifs 2012 **BUDGET PRINCIPAL et EAU & ASSAINISSEMENT**, présentés par *Mr Christian CHABRIER*, 1^{er} Adjoint, qui se résument comme suit :

• BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement :	Recettes	435 016.05 €
	Excédent reporté 11	415 897.14 €
	Total des recettes	850 913.19 €
	Dépenses	281 228.69 €
	Excédent de 2012	569 684.50 €
Investissement :	Recettes	35 997.09 €
	Excédent reporté 11	26 405.29 €
	Total des recettes	62 402.38 €
	Dépenses	244 365.91 €
	Déficit de 2012	181 963.53 €
Résultat de clôture	2012	EXCEDENT 387 720.97 €

• BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT

Fonctionnement :	Recettes	65 050.98 €
	Excédent reporté 11	112 423.68 €
	Total des recettes	177 474.66 €
	Dépenses	40 033.73 €
	Excédent de 2012	137 440.93 €
Investissement :	Recettes	64 971.18 €
	Excédent reporté 11	61 042.51 €

	Total des recettes	126 013.69 €
	Dépenses	198 848.03€
Déficit de	2012	72 834.34 €
Résultat de clôture	2012	EXCEDENT 64 606.59 €

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION « BUDGET PRINCIPAL 2012 - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2012 DU TRESORIER :

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les comptes de gestion 2012 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT, correspondants à la gestion de Mr le Trésorier René CAYE, en parfaite concordance avec la comptabilité administrative communale.

III. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT DEL-2013-08

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le résultat du compte Administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat d'Exploitation 2012 ;
Constatant que le Compte Administratif 2012 du BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT fait apparaître un excédent d'exploitation de **25 017.25 €**

➤ **DECIDE** d'affecter l'excédent net cumulé **de 137 440.93 €**
(Report 2011 : 112 423.68 € + 25 017.25 € résultat de l'exercice 2012)

- **Au compte 001 (compte1068)** **pour 72 834.34 €**
- **En report à nouveau au compte002** **pour 64 606.59 €**
(Résultat de fonctionnement reporté)

IV. REFECTION COMPLETE DE LA V.C. DITE « DE LA CROIX » DEL-2013-09

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée communale le dossier APS du projet cité en objet, réalisé dans le cadre de l'ATESAT 2013.

Ce projet concerne la réalisation des ouvrages suivants : **MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE** - Réfection complète de la V.C.4 dite « De la Croix ».

Le coût global de réalisation est estimé à **19 525.90 €**, toutes taxes.

Monsieur Le Maire expose qu'à la suite de l'hiver, la voie concernée est passablement dégradée, et que, compte-tenu de son état il est important de réaliser les travaux avant l'été 2013. Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **APPROUVE** le projet APS réalisé dans le cadre de l'ATESAT 2013, **PREND ACTE** du coût global de l'opération montant à **19 525.90 €**, toutes taxes, **SOLLICITE** l'inscription de cette affaire au programme 2013 du Fond Départemental pour le Développement du Territoire.

V. INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2013 DEL-2013-10

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la circulaire Préfectorale du 28 février 2012, faisant le point sur les montants maximaux de l'indemnité de gardiennage des églises communales. Il a été décidé pour l'année 2013 un maintien du montant fixé en

2012. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **FIXE à 474.22 €**, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église versée à **Mme CONTAT Odette pour moitié (soit 237.11 €) et à Mme DELEAN Colette pour l'autre moitié (soit 237.11 €)**, toutes deux résidentes dans la commune.

VI. IMPOTS LOCAUX - VOTE DES TAUX 2013

DEL-2013-11

Vu les lois des finances annuelles. Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent-être fixés les taux des quatre taxes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2013, à savoir: **Taxe Habitation 14.10 % - Taxe Foncière (Bâti) 09.50 % - Taxe Foncière (Non Bâti) 38.69 % - CFE 20.29 %**

VII. Convention relative au renouvellement d'adhésion au SERVICE de MEDECINE DE PREVENTION DU CDG 74

DEL-2013-12

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de renouveler la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention du CDG 74.

Cette convention de renouvellement est établie sur la base des dispositions communes à l'ensemble des collectivités adhérentes au service; elle est accompagnée d'un « règlement interne du service de médecine de prévention » et d'une annexe financière précisant les modalités financières d'adhésion au service.

Le Conseil Municipal, après délibération : **DECIDE** le renouvellement de l'adhésion au service de médecine de prévention du CDG 74 et demande à Monsieur le Maire de signer la convention.

VIII. ANNULATION DE LA DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER

DEL-2013-13

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de cession au profil de Mr BARACHIN Jean, des parcelles n° A 2631, A 2614, A 2744 au lieu-dit « Les Iles Est », commune de La balme de Thuy. Ce projet a fait l'objet de la part de la Commune des délibérations suivantes : **DEL-2012-11 , DEL-2012-15 , DEL-2012-16 ;**

Et de la part de Mr le Préfet de la Haute-Savoie des Arrêtés suivants : **Arrêté N° 2012297-0043 , Arrêté N° 2012331-0016.**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Considérant** l'impossibilité de réaliser le projet de vente des parcelles A 2613, 2614, 2744 pour une surface de Oha 95a 98ca à Mr BARACHIN Jean, **Demande l'ANNULATION des délibérations DEL-2012-11, DEL-2012-15, DEL-2012-16 ; L'ANNULATION de l'Arrêté Préfectoral N° 2012331-0016** portant application du Régime Forestier sur les parcelles A 1325, 1326, 1328, 1372, 1375, 1376, 1377, 1378, 1379, 1381, 1382, qui ne respecte pas les termes de la délibération n°DEL-2012-16 précisant : « Cette opération est souhaitée dans le but d'incorporer des parcelles boisées récemment acquises en compensation de la distraction demandée. » ; **Autorise Mr le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaire à l'annulation des pièces précitées qui n'ont pas permis de mener à bien ce projet.**

IX. OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE **DEL-2013-14**

Le Conseil, après avoir entendu le résultat du compte administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,

- constatant que le Compte Administratif 2012 du **BUDGET PRINCIPAL** fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 153 787.36 €.**
- décide d'affecter l'excédent net cumulé de **569 684.50 €** (report 2011 : 415 897.14 € + 153 787.36 €) comme suit : - **en report à nouveau ligne 002 (R002) pour 287 720.97 € afin d'incorporer une partie du résultat de fonctionnement dans la section de fonctionnement.**
- **en réserves compte 1068 (chapitre 10) pour 281 963.53 € afin de répondre au besoin net de la section d'investissement 2012 pour 181 963.53 € et d'assurer le financement de la section d'investissement 2013 pour 100 000.00 €.**

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 02 avril 2013

Le Maire